



CLERMONT-FERRAND : vivons mieux notre ville

Pour respecter la tranquillité des riverains tout en permettant à ceux qui le souhaitent de s'amuser, la Ville de Clermont-Ferrand initie la Charte de la qualité de la vie nocturne.



À Clermont, 57 % de la population a moins de 40 ans. C'est une ville universitaire qui accueille 17 % d'étudiants. Clermont-Ferrand est

une ville dynamique, avec une vitalité culturelle importante qui se manifeste par l'accueil de festivals d'ampleur internationale (Court – métrage, Vidéoformes, Europavox...).

C'est aussi une ville qui possède un cœur de ville animé et festif et ce par la présence importante d'établissements de vie diurne et nocturne (bars, restaurants, discothèques). Cependant le centre-ville est aussi un quartier d'habitations et il devient de plus en plus difficile de concilier les intérêts des exploitants et des riverains.

Aussi la Ville de Clermont, le Préfet de

la Région Auvergne, le Procureur de la République, le Président de l'UMIH 63 et le Président de Promotelière 63 se sont engagés pour agir.

Cette charte vise à définir ensemble les conditions d'une vie nocturne de qualité permettant d'assurer la sécurité et la tranquillité de tous, le respect collectif des règles du vivre ensemble, la conciliation des intérêts des différents acteurs de la nuit, des riverains et d'acter l'engagement de l'ensemble des acteurs concernés à agir en matière de prévention des conduites à risques, de régulation et d'actions de répression lorsque cela est nécessaire.

Cette charte ne se substitue pas aux lois et règlements en vigueur. Elle les rappelle et établit un cadre d'échange et de dialogue, de collaboration et de concertation avec les différents acteurs.

Pour en savoir plus :
www.clermont-ferrand.fr

PARIS : teste des moutons en guise de tondeuses

Peut-on confier l'entretien des espaces verts de Paris à des moutons d'Ouessant ? La Capitale expérimente l'éco-pâturage depuis avril, sur un seul site pour le moment, afin d'évaluer la faisabilité en milieu urbain dense de cette technique permettant de

limiter l'usage d'engins bruyants et de désherbants.

L'expérimentation insolite a débuté le 3 avril sur un terrain en friche de 2,000 m² appartenant au service des Archives de Paris dans le XIX^e arrondissement, indique la mairie de



Paris. L'éco-pâturage consiste à utiliser des animaux pour entretenir un espace vert, ce qui permet de limiter le recours aux engins mécaniques, sources de bruit et consommateur de carburant, et aux produits phytosanitaires. L'objectif de la mairie de Paris est d'évaluer si ce type de gestion écologique des espaces verts est applicable dans un milieu urbain dense comme Paris intra muros.



Écho des villes

Pour cette expérimentation, prévue en « plusieurs périodes » d'avril à octobre, ont été choisis des brebis d'Ouessant, une race à la fois résistante mais aussi de petite taille, permettant « une manipulation plus aisée », souligne la municipalité. Entre chaque période de pâturage, les animaux seront hébergés par la Ferme de Paris, équipement situé dans le

Bois de Vincennes qui sera chargé de leur suivi sanitaire.

En cas de résultats probants, d'autres expérimentations pourraient suivre, par exemple dans les bois de Vincennes et de Boulogne, indique la mairie.

Pour en savoir plus : www.paris.fr



LIEGE: Trop de bruit ? le « Studio 22 » prend les choses en main



Lorsqu'ils quittent des endroits de réjouissances, les fêtards sont souvent bruyants. La clientèle génère du bruit aux abords des lieux, lorsque des soirées y sont organisées. C'est pourquoi à Liège (Belgique), le « Studio 22 » qui fait partie du pôle culturel et événementiel « Le Cadran » a décidé de prendre les devants avec une campagne de sensibilisation originale.

Inauguré au mois de décembre dernier dans l'ancienne galerie de la gare de Liège-Palais, « Le Cadran » a assez rapidement fait l'objet de plaintes pour nuisances sonores. Il ne s'agit pas du Cadran à proprement parler, mais plutôt de son aile indépendante, le « Studio 22 ». Les responsables du « Studio 22 » ont réagi immédiatement

avec une initiative originale afin de sensibiliser les clients. Ce n'était pas tant le bruit de la salle qui dérangeait, laquelle est totalement insonorisée (installation d'isolants acoustiques dans les plafonds, équipement de doubles portes acoustiques aux différentes entrées, respect scrupuleux des normes en matière de décibels...), mais bien le comportement des fêtards lorsqu'ils en sortaient et surtout quand ils s'éternisaient quelque peu devant le lieu. C'est pourquoi les responsables du « Studio 22 », ont donc lancé l'initiative baptisée « Respectons nos voisins » consistant à demander aux clients quand ils

rentrent d'écrire un message sur leur main du type : « calme », « silence », « chut »...

Cette campagne centrée sur le respect des voisins répond à un double objectif : sensibiliser les clients photographiés, mais aussi propager la bonne parole sur les réseaux sociaux via une page sur Facebook pour parvenir à une sensibilisation générale. Plus de 70 personnes ont déjà accepté d'être photographiés avec la main devant la bouche.

A noter, par ailleurs, qu'un steward supplémentaire est désormais posté à la sortie, pour sensibiliser la clientèle quant à la présence de voisins et qu'une collaboration s'est établie avec la police.

<https://www.facebook.com/media/set/?set=a.608659935813211.1073741832.516967134982492&type=1>

